



**Direction Générale des  
Services du Département**

Direction des Bâtiments, des Moyens  
Généraux et du Patrimoine

Service Parc Automobile

Affaire suivie par : Catherine Gagelin  
Poste: 86 98

**2011-CP-3707**

**RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 27 mai 2011

**FILIÈRE AUTOMOBILE, EXPÉRIMENTATION DANS LE CADRE DU  
PROJET SAVE (SEINE AVAL VÉHICULES ELECTRIQUES) DES VÉHICULES  
RENAULT AINSI QUE DES DISPOSITIFS ET SERVICES ASSOCIÉS**

<b>Politique sectorielle</b>	<b>Moyens Généraux</b>
<b>Secteur d'intervention</b>	<b>Patrimoine Départemental</b>
<b>Programmes</b>	<b>Bâtiments administratifs</b>
	<b>Bâtiments sociaux</b>
	<b>Bâtiments annexes</b>

RENAULT, Nissan, EDF, Schneider Electric, Total, l'EPAMSA, le Département des Yvelines et La Région Ile de France se sont engagés dans le développement d'un projet ayant pour but de tester un écosystème de la mobilité électrique en France, appelé « Projet SAVE (Seine Aval Véhicules Electriques) ».

Cette démarche s'inscrit dans le plan d'appui à la filière automobile –expérimentations mobilité durable, adopté par le Département le 26 juin 2009.

Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat entre RENAULT et Schneider Electric, cette dernière a développé un équipement de recharge compatible avec les véhicules électriques développés par RENAULT.

Le Projet prévoit notamment la réalisation, dans le Département des Yvelines, d'une expérimentation d'envergure significative au cours de laquelle seront testés simultanément des véhicules électriques RENAULT et l'ensemble des dispositifs et services associés à la mobilité électrique, notamment les bornes de charge développées par Schneider Electric.

Cette expérimentation intégrée de la mobilité électrique s'appuie sur :

- une flotte de véhicules électriques RENAULT qui seront utilisés par des entreprises, des organismes publics et des particuliers afin de s'assurer que ces véhicules satisfont aux besoins des clients utilisateurs,

- une offre d'infrastructures de charge innovante proposée conjointement par Schneider Electric et EDF consistant à installer, dans les locaux ou au domicile de l'utilisateur d'un véhicule électrique, les bornes de charge développées par Schneider Electric de manière à leur permettre de s'assurer que cet équipement répond également aux besoins des clients utilisateurs
- une infrastructure de bornes de charge dédiées aux véhicules électriques et aux véhicules hybrides rechargeables, installées sur la voie publique, dans les parkings concédés et par les établissements privés recevant du public et offrant à leurs clients une solution de recharge de leur véhicule électrique.

Le projet SAVE a été présenté à diverses sociétés ou collectivités publiques susceptibles d'être intéressées pour participer à cette expérimentation et pour utiliser dans ce cadre plusieurs véhicules électriques ainsi que les modes de charge de leur batterie.

Le Département a manifesté son intention de participer à cette expérimentation. Dans cette optique, deux projets de convention organisée dans le cadre de deux contrats distincts sont proposés à votre approbation :

- une convention établie entre le Département et RENAULT définissant les conditions et les modalités de la mise à disposition gracieuse par cette dernière de sept véhicules électriques à titre gracieux,
- une convention établie entre le Département et Schneider Electric autorisant la fourniture, l'installation et l'utilisation de bornes de charge développées par Schneider Electric permettant la recharge de la batterie des véhicules électriques RENAULT sur le domaine public départemental. Dans ce contexte, le Département et Schneider Electric ont décidé de se rapprocher et de convenir, comme suit, des conditions et des modalités selon lesquelles Schneider Electric installera les bornes de charge sur le domaine public départemental.

Ces conventions prendront effet dès signature et jusqu'à la fin de l'expérimentation prévue le 30 septembre 2012.

A l'issue de l'expérimentation les véhicules seront restitués à Renault et les bornes démontées par Schneider-Electric avec remise en état à ses frais le cas échéant du domaine public départemental.

La redevance totale prévue à la charge de Schneider Electric pour la mise à disposition des locaux d'une partie du domaine public départemental pour l'installation des bornes s'élève forfaitairement à 1 000 €.

Le prêt de véhicules en faveur du Département est effectué à titre gracieux et n'a aucune incidence budgétaire.

Si ces propositions recueillent votre accord, je vous invite à voter la délibération suivante.